

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2020)
Heft: 3

Artikel: Lutte contre la pandémie du Covid-19 : où a donc pu bien passer la Garde nationale?
Autor: Dupuy, Emmanuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Depuis l'interruption du service national en 1996, les armées françaises tentent de monter en puissance la « réserve » sous de nombreuses formes, originales.

International

Lutte contre la pandémie du Covid-19 : Où a donc pu bien passer la Garde nationale ?

Emmanuel Dupuy

Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

Visiblement inspiré par la Garde nationale américaine, capable de déployer des réservistes sous commandement local en quelques heures partout aux Etats-Unis pour faire face à une catastrophe naturelle ou à une crise majeure, l'ancien président de la République, François Hollande avait ressuscité - à grand renfort de communication - la Garde nationale française, moins d'un an après les attentats de novembre 2015.¹

Il s'agissait alors de mettre en place, en France, une « force au service de la protection des Français »,² en réformant en profondeur nos forces de réserve. Effectivement, le décret de création de la garde nationale du 14 mars 2017 précisait - en son article premier - qu'elle était destinée à concourir « à la sécurité de la population et du territoire ».

Sensée comporter quelque 70'000 à 75'000 membres, la Garde nationale française, rassemblant désormais l'ensemble des réserves opérationnelles militaires, de la Gendarmerie nationale, ainsi que les effectifs de la réserve civile de la police nationale, semble néanmoins, aujourd'hui, dans le cadre de la nécessaire coordination dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, quelque peu discrète.

Mise en place très rapide de la Garde nationale aux Etats-Unis ; Appel massif aux réservistes en Allemagne, en Grande-Bretagne...

Pourtant, aux Etats-Unis, les réservistes de la Garde nationale sont désormais en première ligne. Le président Donald Trump s'est résolu très rapidement à placer sous financement fédéral la Garde nationale dans plusieurs états critiques (Californie, Washington et New-York) pour tenter d'endiguer le coronavirus qui touche désormais, au 17 avril, près de 680'000 Américains et a

déjà tué plus de 22'000 personnes sur le sol américain. La totalité des Etats américains mobilisent actuellement des milliers de gardes nationaux, parmi les 464'000 hommes et femmes qui composent aujourd'hui la Garde nationale américaine, pour faire face à l'ampleur exceptionnelle de la crise.

Ainsi, est-il ainsi parfaitement légitime de s'étonner qu'en France, la Garde nationale soit aux abonnés absents. Aussi, en pleine crise du Covid-19, au moment où le gouvernement met en place une « réserve sociale » composé d'étudiants et ouvre une plateforme pour mobiliser les volontaires contre le virus, on est en droit de se demander où donc est passée la Garde nationale ?

C'est d'autant plus inattendu et décevant que nos voisins anglais et allemand mobilisent leurs réservistes à grande échelle dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

En réalité, notre Garde nationale ne saurait être déployée comme telle, puisqu'elle n'est qu'une coquille vide, un échelon de concertation sans aucune autorité sur les forces de réserve, dont le commandement et l'emploi relèvent de leurs directions générales ou états-majors respectifs.

D'ailleurs, à ce stade de la pandémie, les réservistes français, qu'ils soient opérationnels ou citoyens sont confinés chez eux comme le reste de la population. A ceux qui demandent à être mobilisé, on répond simplement que l'on n'a pas besoin d'eux ! Seuls les renforts prévus dans certains départements paraissent maintenus, des gendarmes de la réserve opérationnelle participant dans ce cadre au contrôle local des mesures de confinement.

Au niveau national, les réservistes opérationnels de la Garde nationale en sont donc réduits à rejoindre la cohorte des 70'000 bénévoles (dont 30 % de personnes de plus de 70 ans) qui se sont inscrits sur la plateforme dédiée du secrétariat d'Etat à la Jeunesse...

1 Décret n° 2016 - 1364 du 13 octobre 2016 relatif à la Garde nationale.

2 Déclaration de François Hollande, en date du 28 juillet 2016.



La Garde nationale aurait, pourtant, dû être l'ossature d'une nouvelle démarche territorialisée de défense opérationnelle du territoire

Sans vouloir ressusciter la D.O.T. (Défense Opérationnelle du Territoire), rendue caduque par la suspension de notre conscription en février 1996, il fallait, en effet, que notre pays se dote d'une véritable Garde nationale, dont l'ossature devrait s'appuyer sur les 28'000 réservistes actuels et l'objectif des 40'000 initialement prévus en 2020, pour lesquels l'augmentation des moyens promis par le ministre de la Défense (+77% en 2018 et 2019) était particulièrement bienvenue et, du reste, attendue de longue date.

En sera-t-il encore question, dans le cadre de la profonde récession qui devrait obérer de 10% le RIB français, occasionner la perte de 0,1 point de croissance en 2020 et qui aura coûté 60 milliards d'euros par mois de confinement, depuis le 16 mars ?

La ministre de la défense, Florence Parly a évoqué, à demi-mots, que l'effort économique pour sauver notre économie impactera obligatoirement sur son ministère...

En y ajoutant les réservistes de la Gendarmerie, soit 55'000 personnes, l'on admettra aisément que l'on est resté relativement loin de l'objectif fixé à la fin de la conscription, en 1997, de disposer de 100'000 réservistes - soit plus ou moins 1/3 de nos forces armées.

Bref, revenir à la logique qui sous-tendait la défense opérationnelle du territoire: c'est-à-dire nous doter, à travers une réserve renforcée, de capacités de réaction face à des événements exceptionnels nécessitant le déclenchement d'opérations importantes de protection et de secours.

Ce volet faciliterait la constitution d'une réserve pleinement opérationnelle affectée en priorité à la protection du territoire et de la population.

Il convient de souligner, en effet, que, malgré nos moyens permanents traditionnels (les forces de la gendarmerie et de la police nationale, les forces armées, la sécurité civile), nous n'avons pas, à ce jour, une véritable et suffisante capacité de « *défense du territoire* » ni de « *défense sur le territoire* » - ainsi qu'une défense civile adéquate pour nous permettre de faire face à des risques et à des menaces de grande ampleur, nécessitant la protection des installations vitales et des infrastructures névralgiques, des réseaux matériels et immatériels.

S'il faut se féliciter, bien évidemment, de l'apport des 28'000 cadets de la police, qui viennent renforcer les 140'000 gendarmes et réservistes de la Gendarmerie nationale, ainsi que les 150'000 policiers et 21'000 policiers municipaux - dont plus de 7'500 sont armés depuis 2014 - l'on constate, cependant, à l'aune de cette crise pandémique, que c'est de résilience permanente dont une Nation a aussi et surtout besoin.

Rebâtir la résilience sociale dont la France fait défaut...

Il nous faut donc absolument mettre sur pied une force nombreuse, répartie sur tout le territoire, disposant d'une formation élémentaire et construire un système très facilement mobilisable, en vue des futures crises à venir, quel que soient leurs natures et occurrences.

Ayons, du reste, aussi, à l'esprit également que le « coût » d'un réserviste est cinq fois moindre qu'un militaire d'active. Cet argument financier prend, aujourd'hui, tout son sens, dans une logique de complémentarité-continuité pour les quelques 8'000 soldats français projetés en Opérations extérieures - OPEX (*Chamal* au Levant depuis 2015, *Serval* puis *Barkhane* au Sahel, depuis 2013 et *Daman* au Liban, depuis 1978) sans oublier, bien évidemment, les quelques 7'000 à 10'000 militaires déployés sur le territoire national en Opérations Intérieures - OPINT, dans le cadre de l'opération SENTINELLE lancée après les attentats de janvier 2015.

Pour rappel, en 22 années de déploiement continu Vigipirate-Setinnelle, en 2018, la facture des 20 millions jours/homme était de 800 millions d'euros...

Que dire, dès lors, aussi de ses corollaires du Service National Universel (SNU) et du Service Civique, qui se voulaient les vecteurs de résilience sociale complémentaires à la Garde nationale ?

Le recours à l'engagement de jeunes, dont la mission d'intérêt général n'est pas une fin en soi mais un moyen, cadre pourtant parfaitement avec l'appel à la réserve civique lancé par le Premier ministre, Edouard Philippe, il y a quelques jours et dont témoigne les nombreux volontaires ayant décidé de s'inscrire sur la plate-forme: www.jeveuxaider.gouv.fr

Pourtant, la « *société de l'engagement* », dix ans après la création du service civique, en mars 2010, tarde à se concrétiser. L'on n'a compté que 400'00 jeunes ayant décidé de s'engager pour une mission ou cause d'intérêt général, entre 2010 et 2020, très loin, donc, des objectifs espérés par l'ancien président, François Hollande en 2017, qui tablait sur 15% d'une classe d'âge, soit 1'000' 000 jeunes mobilisés par an !

De *facto*, « *le déclin d'un engagement durable, par exemple en service civique ou dans la garde nationale* » comme le mettait en avant son ministre de tutelle, le Secrétaire d'état en charge de la jeunesse, Gabriel Attal, en octobre 2019, semble loin de la coupe aux lèvres !

L'actuel gouvernement et notre président, au ton volontiers martial, dès lors qu'il s'agit de déclarer la guerre contre le coronavirus et qui a décidé de lancer l'opération « *Résilience* » - serait pourtant bien inspiré de s'appuyer sur les travaux nombreux qui préconisent un usage dédié des réservistes, dont on a coutume de dire qu'ils sont doublement citoyens.

L'ancien député et actuel maire de Saint-Mandé, Patrick Beaudoin, dans un rapport³ présenté au Président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, en août 2010, venait rappeler la nécessité de se doter d'une « *Garde nationale sans armes* » qui « *serait d'un apport non négligeable lors de crises pandémiques ou écologiques, par nature inopinées, diffuses et souvent violentes* ».

Le Service de santé des armées, complément indispensable mais fragile pour faire face à la pandémie

L'ancien secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants, Jean-Marie Bockel, actuellement Sénateur du Haut-Rhin devrait, de ce point de vue, être inspirant. Il est l'élu d'un des foyers les plus agressifs sur notre territoire et a, à ce titre, appelé très tôt, comme le président de la région Grand-Est, Jean Rottner (lui-même médecin) à une mobilisation des forces armées, par le truchement de la mise en place, en Alsace, des moyens du Service de Santé des Armées (SSA), comparable à celui dont dispose les Etats-Unis (Military Health service).

Cet apport du SSA, bien que fort utile pour soulager des capacités hospitalières dramatiquement et humainement à bout, n'en saurait cacher que ce dernier n'en demeure pas moins lui-aussi « sous tension » budgétairement.

Il convient ainsi de se souvenir que le SSA et ses 14'500 hommes et femmes, a lui aussi été victime des coupes budgétaires ayant grevées les budgets dédiés aux forces armées, comme l'ont rappelé plusieurs rapports de la Cour des Comptes (février 2013) et du Haut-Comité d'évaluation de la condition militaire (en novembre 2018 et juillet 2019).

3 Rapport à M. le Président de la République « *Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense: Vivre la France dans la République* » (Patrick Beaudoin, Député-maire de Saint-Mandé, membre de la Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale - 25 août 2010



Depuis les attentats de 2015, l'opération SENTINELLE engage entre 7 et 12'000 militaires dans les lieux publics urbains à travers la France; certains personnels sont des réservistes.

De nombreux rapports indiquaient, depuis une dizaine d'années, le chemin pour construire le lien entre citoyenneté, civisme, Armées, Nation

Il convient, de nouveau de faire référence et de rendre hommage à Jean-Marie Bockel, qui, avec sa collègue, Gisèle Jourda, Sénatrice de l'Aude, écrivait-il, déjà en juillet 2016, que la Garde nationale avait avant tout « *le double objectif d'offrir des voies de réalisation aux souhaits d'engagement civique de la population (...) et de procurer aux pouvoirs publics les moyens de consolider en tant que de besoin, l'action de ces services* »⁴: n'est-ce pas là précisément la situation dans laquelle nous nous trouvons ?

Enfin, dans un précédent rapport consacré à la Cyberdéfense,⁵ l'ancien ministre alsacien confirme que la mise en place d'une réserve citoyenne composée de jeunes techniciens et informaticiens et dédiée à la résilience face aux cyber-attaques qui accompagnent, aujourd'hui, la pandémie aurait aussi dû être une priorité nationale. Il n'en n'a rien été, hélas, par faute de capacité de penser cette crise par anticipation.

Pourtant, les livres blancs de 2008 et de 2013 ainsi que la Revue stratégique, présentée par le député européen, Arnaud Danjean en octobre 2017, incitaient les responsables nationaux et élus locaux à se préparer à la gestion d'une pandémie de nature et proportion exceptionnelle.

Plus récemment, Louis Gautier, en sa qualité d'ancien Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) - d'octobre 2014 à février 2018 - se demandait publiquement pourquoi le gouvernement d'Edouard Philippe tardait à mettre en place le plan « *pandémie* »

4 Rapport n° 793 de la Commission des Affaires étrangères et de la défense et des forces armées du Sénat: « *Garde nationale: une réserve militaire forte et territorialisée pour faire face aux crises* », (Sénateur du Haut-Rhin, Jean-Marie Bockel et Sénatrice de l'Aude, Gisèle Jourda - juillet 2016).

5 Rapport n°681 de la Commission des Affaires étrangères et de la défense et des forces armées du Sénat: « *La cyberdéfense: un enjeu mondial, une priorité nationale* » (Sénateur du Haut-Rhin, Jean-Marie Bockel - juillet 2012).

Swisscom 4G

22:57



Theatrum Belli's post



Theatrum Belli

5 hrs · 🌐



#Covid19, Réserves, mystique de la Levée en masse et impréparation des élites - Plaidoyer pour l'organisation de réserves civiles et militaires face aux crises à venir

Où sont les réserves ? C'est une des nombreuses questions que l'on pourrait poser à propos de la crise du Covid-19 en France. La gestion de la crise actuelle par les pouvoirs publics, loin d'être uniquement un exercice rationnel mu par une démarche scientifique, mobilise également les vieux modèles mentaux français : « débrouillardise », « levée en masse », « pilotage vertical de la province par Paris », « engagement total et résolu, mais tardif et sans plan préétabli » et surtout « absence de réserves ». En somme, nous sommes en plein exercice de furia francese comme on disait pendant les guerres d'Italie : pris au dépourvu, on serre les dents et on y va à fond, tous ensemble, en comptant sur l'espoir qu'un Bayard, un Kléber ou un Foch nous guidera, et Vive la République !

Avons-nous le choix ? Pas vraiment, puisque nous n'avons pas de réserves et pratiquement pas de réservistes. Parce que, au fond, nos décideurs ne croient pas à la pertinence d'avoir des stocks de réserve, des emprises de réserve, des personnels de réserve.

Lire la suite sur TB : <https://theatrum-belli.com/covid-19-reserves-mystique-de-la-leeve-en-masse-et-impreparation-des-elites-plaidoyer-pour-lorganisation-de-reserves-civiles-et-militaires-face-aux-crisis-a-venir/>

que précisément le SGDSN a pour mission d'activer !

Une Réserve sanitaire encore « sous calibrée » pour faire la guerre au Covid-19

La transformation de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS, créé en mars 2007 mais dissout en janvier 2016) à travers son intégration comme « Réserve sanitaire »⁶ dans la Direction « Alerte et crises » du ministère de la Santé - Santé publique France, aurait ainsi dû éviter l'insuffisante préparation en amont de l'Exécutif.

Il en va de même, quant à la non prise en compte du concept de préparation aux crises et du principe de précaution, au même titre que la carence actuelle en masque de protection FFP2, alors que la France possédait un stock de près de 1,4 milliards en 2012 !

Bien qu'il faille, bien évidemment, se réjouir de la mobilisation de près de 19'000 professionnels de santé volontaires (directeurs d'hôpitaux, techniciens de laboratoires, manipulateurs radio, médecins, psychologues, pharmaciens, infirmiers, ambulanciers...), alors qu'elle n'attire en période « normale » que 3'800

6 Code de la Santé publique : articles L3132-1 à L3132-3 portant sur la constitution et l'organisation de la réserve sanitaire.

professionnels volontaires de santé engagés, l'on est, néanmoins, en effet, en droit de se poser la question de la réalité de l'adage populaire « gouverner, c'est prévoir ».

En effet, la mise en place de la réserve sanitaire a trop tardé. Alors qu'elle aurait dû l'anticiper et la préparer, la mise en place de la réserve sanitaire n'a été pleinement effective qu'après le vote, le 22 mars dernier, par le Parlement de l'état d'urgence sanitaire (pour une durée de deux mois)!

De l'importance des mots justes et des bonnes références pour « mener la guerre » contre le virus

A l'heure où la facilité et une certaine paresse sémantique autorise toutes les digressions autour de la notion de « guerre » contre le Covid-19, la relecture de Jean Jaurès devrait peut-être ré-inspirer nos actuels dirigeants, si diserts à appeler à la mobilisation générale, à l'instar du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume qui appelait les Français à venir renforcer la « grande armée de l'agriculture » (sic).

Le pacifiste tarnais venait ainsi nous rappeler une vérité toujours d'une brûlante actualité : « pourquoi (...) donner le nom distant et atténué de « réserve », un nom de second plan, (...) et qui dans un système authentique et vrai de nation armée formeraient la véritable armée active, la grande masse organisée pour le combat ? ».⁷

Parfois se plonger dans l'histoire et tenir compte de l'expérience du passé, permet de se prémunir de fatales conséquences...en d'autres termes, ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement.

Bref, il nous faut parvenir - sous un nom ou sous un autre - à créer et disposer concrètement de véritables « forces territoriales de réserve », de véritables « réserves opérationnelles du territoire ». De ce point de vue, le débat ouvert sur la Garde nationale n'en reste pas moins prégnant.

Encore faudrait-il l'ouvrir et non, laisser cette réflexion fermée, à l'aune du silence forcé qui la caractérise.

E. D.

7 Jean Jaurès, *L'armée nouvelle*, 1910.